

CAPN DES PROFESSEURS AGRÉGÉS

Entre le 27 novembre
et le 4 décembre 2014,
je vote **Sgen-CFDT** !

DES ÉLUS QUI DÉFENDENT LES PERSONNELS

Les commissions administratives paritaires ont en charge la gestion individuelle des carrières des personnels.

Dans ces commissions, les élus du Sgen-CFDT interviennent pour contrôler les décisions de l'administration, défendre les collègues et faire évoluer les textes et règlements afin d'obtenir une véritable reconnaissance du travail des personnels et une amélioration de leurs conditions d'exercice.

Partout, les élus du Sgen-CFDT agissent pour une défense individuelle et collective qui soit équitable, efficace, transparente et sans clientélisme.

En élisant des représentants CFDT, vous faites le choix d'une organisation implantée dans l'ensemble de la Fonction publique et qui sait se faire entendre dans le cadre des négociations fondamentales pour l'avenir de votre statut.

<http://www.electionseducation2014.fr>



CONDITIONS DE TRAVAIL - RÉMUNÉRATION

Le Sgen-CFDT revendique :

- ▶ la mise en place effective de la médecine du travail et la création de postes de médecins de prévention ;
- ▶ la prévention et le traitement des risques psychosociaux ;
- ▶ des locaux et du matériel adaptés aux transformations du système scolaire ;
- ▶ l'augmentation du point d'indice ;
- ▶ la revalorisation de l'ensemble de la grille indiciaire.

TRANSFORMER LE MÉTIER

Le Sgen-CFDT a obtenu la reconnaissance des diverses tâches effectuées par les collègues.

Le Sgen-CFDT revendique :

- ▶ une intégration de l'ensemble des tâches dans le service ;
- ▶ le droit à expérimentation avec une réelle autonomie des équipes ;
- ▶ un avancement déconnecté de l'évaluation et de l'inspection ;
- ▶ l'accès pour tous à l'échelon terminal de la hors classe.

NOTRE ACTION EN CAPN

Les élus du Sgen-CFDT veillent particulièrement à l'équité de traitement des collègues et à la transparence de toutes les décisions les concernant :

- ▶ ils vous informent des décisions vous concernant ;
- ▶ ils vous accompagnent pour les mutations et les promotions ;
- ▶ ils interviennent auprès des services pour défendre vos droits.

POUR LES PRAG

Le Sgen-CFDT revendique :

- ▶ la transparence et l'équité des affectations à l'université et sur des postes spécifiques ;
- ▶ la prise en compte des activités de recherche et l'application aux Prag d'un référentiel d'activités ;
- ▶ un meilleur accès des Prag aux corps des enseignants chercheurs ;
- ▶ la généralisation pour les Prag des commissions paritaires d'établissement pour la notation et l'accès à la hors classe.



**AVEC NOUS,
DONNEZ DE LA VOIX À VOTRE VOIX**